



**association  
des  
ludothèques  
françaises**

---

## LES MISSIONS DE L'ALF NATIONALE

---

### 1. Une mission de représentation, de veille et d'influence

Ce travail s'effectue en direction de réseaux, d'institutions, ou instances à vocation nationales et internationales reconnues comme ayant trait au jeu et à l'action des ludothèques, ou que nous identifions comme pertinent au regard de notre action.

Il s'agit :

- 1.1 De représenter et de faire la promotion des ludothèques, de diffuser leur culture et leur approche spécifique du jeu.
- 1.2 D'entretenir une veille sur les politiques publiques, les mutations sociétales susceptibles d'avoir un impact sur notre activité, et de se positionner en tant que réseaux sur ces enjeux ou sur des événements marquants qui traversent notre société.
- 1.3 D'agir en tant que groupe d'influence notamment :
  - pour préserver le jeu de toute récupération ;
  - pour défendre les intérêts des ludothèques, de leurs bénéficiaires et des ludothécaires Pour inscrire les ludothèques dans des financements stables ;
  - pour devenir un acteur référence dans l'approche, le conseil ou l'ingénierie de projet autour du jeu ;
  - pour promouvoir au niveau national le patrimoine ludique national et international et participer à sa conservation.
- 1.4 Développer les relations entre :
  - les ludothèques françaises et étrangères ;
  - les ludothèques et les acteurs du marché du jeu et du jouet ;
  - les ludothèques et les chercheurs et d'une manière générale l'ensemble du « monde du jeu et du jouet ».

### 2. Une mission de création et de diffusion d'outils et de procédures

Ce travail s'effectue à la fois en direction des ludothèques et des différents niveaux de l'ALF. Il a pour but de mettre en cohérence notre réseau, de centraliser nos ressources, et d'optimiser notre fonctionnement en mettant en place des outils et procédures rendant le travail plus efficace.

- 2.1 Créer des outils structurants :
  - concevoir des outils à partir des besoins du réseau. Ils peuvent être de différentes natures (informatiques, documentaires) et avoir différentes fins (communication, harmonisation des pratiques, efficacité du travail, etc.) ;
  - diffuser ces outils et former à leur usage ;

## 2.2 Mettre en cohérence le réseau :

- co-construire et diffuser des documents de référence :
  1. Charte qualité
  2. Fiche et référentiel métier
  3. Projet politique de l'ALF et des ludothèques
- co-construire et harmoniser nos modes de fonctionnements :
  1. Règlement intérieur (démocratie, communication interne)
  2. Mettre en cohérence les statuts, fonctionnements et missions de différents niveaux d'ALF
- mettre en place les modalités de retours, de suivi et d'évaluation :
  1. Mise en place d'un label attestant la qualité et la pertinence du travail des ludothèques
  2. Systématiser les retours d'expériences et des projets conduits dans les ludothèques ou les différents niveaux d'ALF, valoriser les actions et favoriser leur essaimage

## 2.3 Créer un centre de ressources :

- créer et éditer des supports de références communs ;
- rassembler en un même lieu des ressources documentaires pertinentes pour le réseau ;
- créer des annuaires de compétences et de moyens autour de structures ou des personnes du réseau.

## 3. Une mission d'animation de travail créatif, d'expérimentation et de formation

Ce travail est transversal. Il a pour finalité d'enrichir la réflexion autour des ludothèques et de leur environnement, des notions de jeux et de jouer, et de leur place dans les sociétés dans lesquelles ils s'inscrivent.

### 3.1 Avoir un comité scientifique avec pour fonction :

- de tenir une veille sur les questions et innovations ayant trait au jeu ;
- de conduire des recherches ou recherches actions autour du jeu et de l'action des ludothèques ;
- de produire des écrits de référence.

### 3.2 Développer une offre de formation :

- mise en place d'une formation initiale de ludothécaire en lien avec le projet politique et les valeurs d'éducation populaire de l'association ;
- mise en place de formations continues spécifiques au métier de ludothécaire ;
- faire reconnaître et financer ces formations par les instances territoriales et paritaires de branche.

## 4. Une mission de soutien, d'animation et de développement du réseau.

Cette mission a pour objectif de soutenir et d'animer le réseau en place, et de favoriser son développement, notamment celui de nouvelles structures

### 4.1 Soutenir et animer le réseau :

- proposer et animer des temps d'échanges entre les adhérents de l'association ;

- coordonner et soutenir l'action des associations régionales en lien avec le national (soutien technique et/ ou moral) ;
- impulser et coordonner des projets communs aux ALF ou à l'ensemble des ludothèques.

#### 4.2 Développer le réseau :

- accompagner la création de nouvelles ALF régionales ;
- donner les moyens aux régions d'accompagner les porteurs de projets ;
- être une ressource en termes d'ingénierie et de portage de projet à la demande du réseau, ou quand ce dernier est sollicité par ailleurs.